



Nombre de délégués
en exercice : 55

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

- 6 JUIL. 2022

COURRIER ARRIVÉ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 JUIN 2022

A la suite d'une convocation du 14 juin 2022, les membres composant le Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 20 juin 2022 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

- ✓ Etaient présents : 31
Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Gabriel WALKOWIAK, Christian CLEMENT, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Jean-Claude HUBERT, Serge STEBLER, David SUCK, Hubert BUR, André DUPPRE, Simone RAMSAIER, Francois GATTI, Pierre THIL, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER.
- ✓ Excusés : 13
Mesdames, Messieurs Alexandre CASSARO, Sabrina HASSINGER, Chantal PLATTE, Marc SENE, Guy BORN, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN, Emmanuel SCHULER, Roland GLODEN, Luc BALLASSE, Pierre LANG, Bernard PETRY.
- ✓ Excusés ayant donné procuration : 9
Mesdames, Messieurs Hubert BOURING a donné procuration à Joël NIEDERLAENDER, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Salvatore COSCARELLA a donné procuration à Gabriel WALKOWIAK, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Emmanuel THIRY a donné procuration à Etienne HOFFERT, Cathia HEIM a donné procuration à David SUCK, Joël ROMANG a donné procuration à Jean-Claude HUBERT, Salvatore FIORETTO a donné procuration à Francois GATTI, Ginette MAGRAS a donné procuration à Roselyne DA SOLLER.
- ✓ Absents : 2
Messieurs Claude KLEIN, Pascal LAUER.

07. FILIERES

OBJET : VALORISATION DU BOIS B

RECETTES DE REVENTE ET MODALITES DE REVERSEMENT AUX ADHERENTS

Le Comité Syndical,

EXPOSE que parmi les compétences obligatoires exercées par le Sydème figure la valorisation du Bois B qui se décline en opérations de broyage, de transport jusqu'à l'exutoire et de valorisation matière.

L'opération de broyage est réalisée par le Sydeme sur la plateforme bois du site de Sainte-Fontaine à Saint-Avold. Le bois broyé est ensuite rechargé en semi-remorque, puis acheminé jusqu'à l'exutoire final.

Les prestations de transport et de valorisation matière du Bois B broyé sont externalisées. La société KRONOSPAN Luxembourg est le titulaire du marché attribué à cet effet en décembre 2019.

Ces prestations engendraient des dépenses de traitement jusqu'au 28 février 2022 à hauteur de 755 995,71€ répartis comme suit :

- du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020 :314 479,11 € HT,
- du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 :422 822,40 € HT,
- du 1^{er} janvier 2022 au 28 février 2022 :18 694,20 € HT.

Depuis le 1^{er} mars 2022, ainsi que cela figure dans la décision du Président DP20220112-001 du 12 janvier 2022 le Bois B représente une recette de valorisation matière compte tenu :

- d'une part, du contexte économique favorable du Bois B ;
- et d'autre part, de l'évolution positive du marché européen du traitement du bois B.

Depuis le 1^{er} mars 2022, le tarif de reprise pour le Bois B par Kronospan est fixé à 3.50 € par tonne pour 2022. Le montant de la recette annuelle 2022, sur une base prévisionnelle de 8 300 tonnes sur 10 mois, serait de 29 050 €.

En fonction de l'offre et de la demande, le Sydeme pourra être amené à solliciter d'autres repreneurs du Bois B pour une mise en concurrence.

Il convient donc de déterminer les modalités de reversement de ces recettes entre les adhérents et le Sydeme.

Les recettes de revente de Bois B sont perçues par le Sydeme en fonction des quantités réceptionnées par le(s) repreneur(s). Des décomptes d'achat mensuels sont transmis au Sydeme.

Les tonnages expédiés vers le repreneur sont « déconnectés » des tonnages réceptionnés par le Sydeme pour des raisons techniques inhérentes aux deux parties (disponibilités machine, capacité de stockage) auxquelles s'ajoute la partie logistique liée au transport.

Aussi, il est proposé de définir une clé de répartition annuelle sur la base des tonnages réceptionnés par le Sydeme :

- Les tonnages en provenance des déchèteries, des communes ou toute autre provenance dont la collectivité prend en charge les tonnages seront rattachés à la collectivité d'appartenance.
- Les tonnages en provenance des sites du Sydeme ou des éventuels clients payants seront affectés au Sydeme.

La clé de répartition annuelle pour chaque bénéficiaire sera appliquée à la somme des recettes perçues sur l'année.

Le reversement de l'année N ne pourra ainsi être effectif qu'une fois l'année échue :

- d'une part, après réception du dernier décompte d'achat de décembre de l'année N ;
- et d'autre part, après consolidation des tonnages de bois réceptionnés.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Roland ROTH, Président.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, par :

40 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

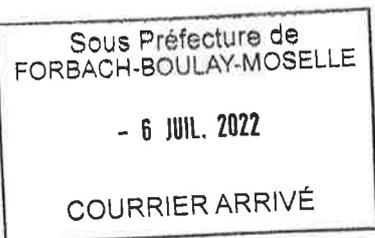
Décident

- D'approuver un reversement annuel des recettes de bois B Broyé ;
- D'approuver la ventilation des tonnages entre le Sydeme et ses membres, telle que développée ci-dessus ;
- D'approuver la méthode de répartition des recettes annuelles en fonction des tonnages globaux réceptionnés par bénéficiaire ;
- D'autoriser le Président à appliquer ces modalités de reversement à compter du 1^{er} mars 2022 ;
- D'autoriser le Président à conventionner avec des repreneurs complémentaires et/ou alternatifs pour la reprise du Bois B à coût positif ;
- D'autoriser le Président à inscrire les recettes de revente et les reversements aux adhérents aux budgets 2022 et suivants.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 20 juin 2022

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de la publication du compte-rendu de la délibération, le... 06 JUIL. 2022
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ... 06 JUIL. 2022